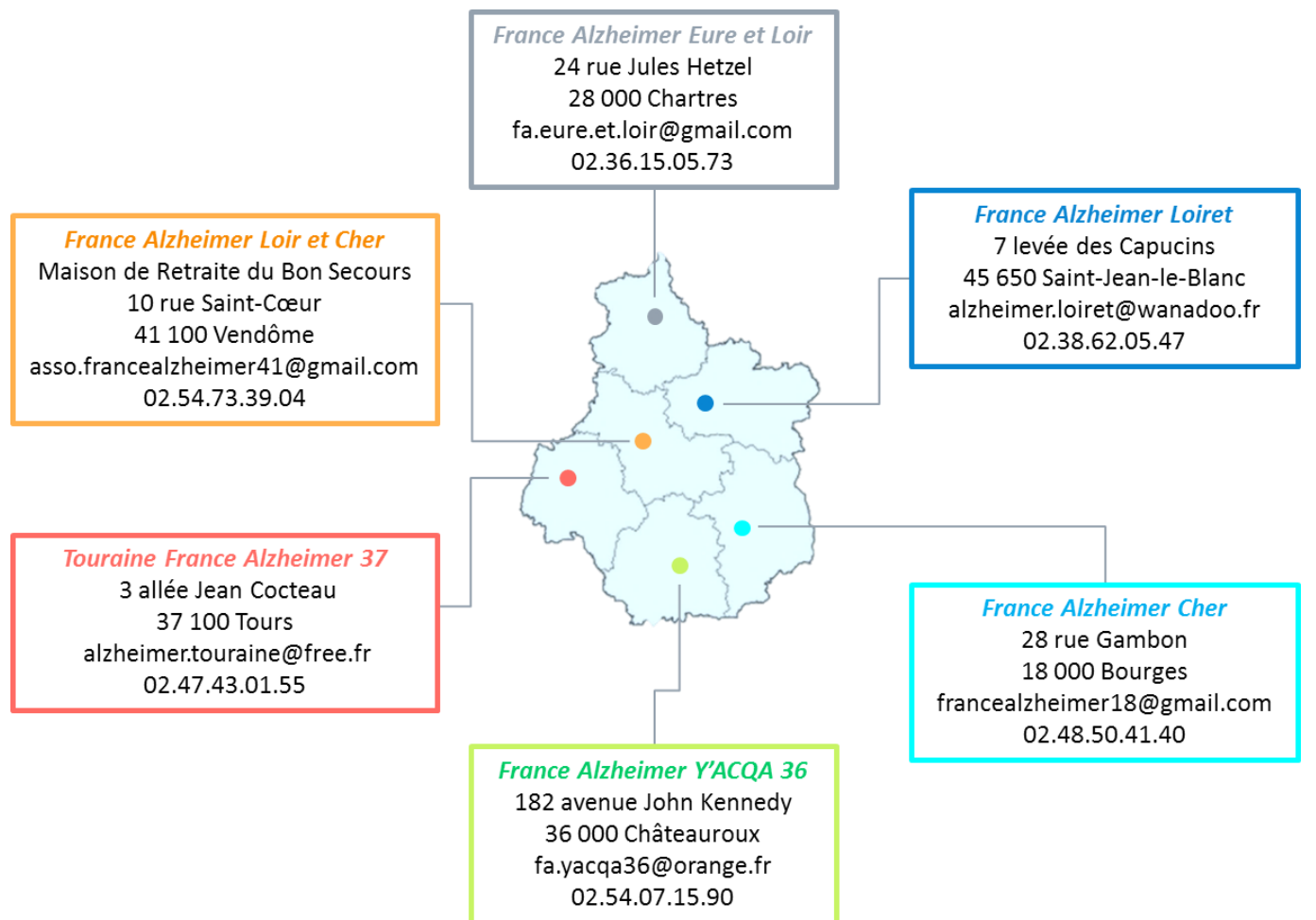


N'hésitez pas à vous rapprocher de l'**Association France Alzheimer**, très présente dans la région Centre Val de Loire. Elle apporte conseils, informations et soutien aux patients et à leur famille.



EN SAVOIR PLUS

Association France Alzheimer & Maladies Apparentée : www.francealzheimer.org

« Guide parcours de soins des patients présentant un trouble neurocognitif associé à la maladie d'Alzheimer ou à une maladie apparentée. »

www.hassante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/201805/parcours_de_soins_alzheimer.pdf

**Maladie d'Alzheimer
et déremboursement des
médicaments**



Lors de vos rencontres avec votre médecin traitant, celui-ci avait l'habitude de vous prescrire un médicament indiqué dans la lutte contre la maladie d'Alzheimer.

Depuis le **1^{er} août 2018**, les médicaments destinés à retarder les effets de la maladie d'Alzheimer **ne sont plus remboursés par l'assurance maladie** (ni en ville, ni à l'hôpital, ni au sein de l'EHPAD).

Si vous aviez l'habitude de prendre ces médicaments et que cela entraîne des désagréments, il vous est conseillé d'en parler avec votre médecin neurologue, gériatre, médecin traitant ou votre pharmacien. Ils pourront vous orienter vers des alternatives thérapeutiques non médicamenteuses.

Les médicaments concernés par le déremboursement

Cette mesure de déremboursement concerne les **quatre médicaments et leurs génériques** indiqués dans le traitement de la maladie d'Alzheimer :

Donépézil (Aricept®), Rivastigmine (Exelon®), Galantamine (Reminyl®), Mémantine (Ebixa®).

Les raisons de ce déremboursement

- Une **efficacité modeste et variable** des médicaments.
- Un risque de survenue d'**effets indésirables**.
- Une **augmentation du risque d'interactions médicamenteuses** (notamment en cas de prise de nombreux médicaments).

Les modalités de prise en charge bénéfiques pour le patient sont maintenant orientées vers :

- **L'amélioration de la qualité des soins et des aides** tout au long de l'évolution de la maladie en privilégiant une prise en charge pluridisciplinaire non médicamenteuse et adaptée à chacun,
- Un **diagnostic plus précoce** de la maladie d'Alzheimer,
- **L'accompagnement des aidants**.

Les ressources d'accompagnement disponibles

Des ressources d'accompagnement pour les patients et les aidants sont disponibles.

N'hésitez pas à vous renseigner sur (liste non exhaustive) :

- Les **Equipes Spécialisées Alzheimer** qui interviennent à domicile,
- Les **services de soins infirmiers et d'aide à domicile** (SSIAD),
- Les **plateformes d'accompagnement et de répit** pour soutenir les aidants,
- Les **accueils de jour**,
- Les **hébergements temporaires** organisés dans les EHPAD,
- Les **prises en charge non médicamenteuses** (Orthophonie, soutien psychologique, activités physiques...).

